



Communauté d'Agglomération du Niortais

RAPPORT SUR LA GESTION DE LA DETTE EN 2023

Information détaillée, destinée au Conseil d'Agglomération,
sur les emprunts de la C.A.N. au 31 décembre 2023

La gestion des emprunts de la C.A.N. se conforme en particulier :

- * à la délibération du Conseil d'Agglomération du 20 février 2023 relative à la gestion des emprunts : orientations pour 2023 ,
- * à l'ordonnance n° 2007-544 du 13 avril 2007 transposant la Directive n° 2004-39-CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 sur les marchés d'instruments financiers,
- * à la Charte de bonne conduite du 7 décembre 2009 entre les représentants d'associations d'élus et les représentants de banques,
- * à la circulaire NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010 des Ministres de l'Intérieur, de l'Economie et du Budget relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics.
- * à la circulaire n°29 du 26 mai 2011 de la Préfecture des Deux Sèvres relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics.
- * aux recommandations en matière de contrôle et de surveillance de la dette émanant du rapport public de la Cour des Comptes du mois de juillet 2011 .
- * au décret n°2014-984 du 28 août 2014 relatif aux conditions d'emprunt des collectivités territoriales.
- * le règlement n°2016/111 du 8 juin 2016 dit "règlement Benchmark"

Sommaire

- 1) Actions menées en 2023
- 2) Synthèse de la dette
- 3) Données générales sur l'encours de dette de la C.A.N. tous budgets au 31/12/2023
- 4) Répartition de l'encours tous budgets par prêteur au 31/12/2023
- 5) Répartition par budget de l'encours selon le type de taux au 31/12/2023
- 6) Répartition par budget des amortissements d'emprunts selon le type de taux d'intérêt en 2023
- 7) Répartition par budget des intérêts d'emprunts (hors ICNE) selon le type de taux d'intérêt appliqué en 2023
- 8) Répartition de l'encours tous budgets selon la classification de la Charte de Bonne Conduite
- 9) Répartition des garanties d'emprunt par bénéficiaire en 2023
- 10) Signification des termes employés en gestion de dette

1) Actions menées en 2023

Aucun emprunt n'a été contracté sur l'exercice 2023.

Plusieurs études ont été faites pour lesquelles aucune suite n'a été donnée compte tenu du fort montant des indemnités de remboursement anticipé ou du faibles gains financiers attendus :

- Proposition de compactage de 9 contrats de prêts classés 1A auprès de la SFIL
- Proposition de refinancement de contrats de prêt classés 1A auprès de la CACIB
- Proposition d'un remboursement anticipés de contrats de prêt classés 1B auprès de la CACIB.

Enfin, en début d'année, la CAN a sollicité la Caisse d'Epargne afin de contracter deux lignes de trésorerie de 1 M€ pour les budgets annexes Eau potable et assainissement. Une deuxième ligne de trésorerie de 2 M€ a été contractée fin novembre auprès de la Caisse d'épargne pour le budget assainissement.

2) Synthèse de la dette

	2020	2021	2022	2023
Encours de dette net	111,671 M€	118,822 M€	121,636 M€	112,563 M€
Nbre d'emprunts gérés dans l'année	117	113	113	110
Amortissement net de la période	7,151 M€	7,809 M€	9,186 M€	9,073 M€
Encours nouveaux	28,084 M€	15,000 M€	12,000 M€	0,000 M€
Taux moyen	3,07%	2,68%	2,49%	2,59%

Profil de la dette :

millions €	Encours au 31 déc. 2022	Encours au 31 déc. 2023	Evolution
fixe	112,216	104,601	-6,79%
variable	4,292	3,268	-23,85%
structuré simple	5,128	4,694	-8,48%
TOTAL ANNUEL	121,636	112,563	-7,46%

Le taux moyen : méthode par la charge*

Evolution du taux moyen	
31/12/2020	3,07%
31/12/2021	2,68%
31/12/2022	2,49%
31/12/2023	2,59%

*Formule utilisée : Charges financières de l'année / Encours au 1er janvier + Encours au 31 décembre) / 2

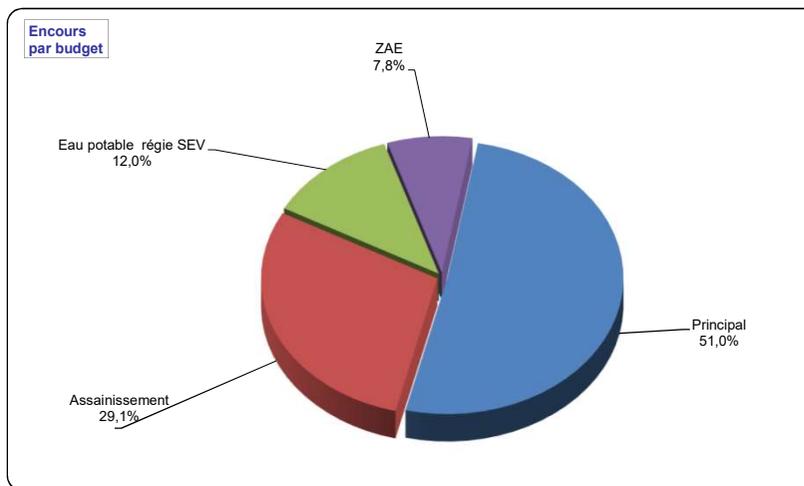
3) Données générales sur l'encours de dette de la C.A.N. tous budgets au 31/12/2023

Capital restant dû net

112,563 M€

Population totale INSEE 125 225
 Soit un encours en € par habitant de 898,89 €
 Nombre de prêteurs 11
 Nombre de contrats au 31/12/23 : 110 → 107 contrat(s) de prêt
 → 3 avances Agence de l'Eau

Budget	Capital restant dû net
Principal	57,452 M€
Assainissement	32,792 M€
Eau potable régie SEV	13,552 M€
ZAE	8,767 M€
Tous budgets	112,563 M€



4) Répartition de l'encours tous budgets par prêteur au 31/12/2023

millions €												Total	
Tous budgets	14,512	24,284	13,070	25,222	10,073	10,266	9,373	1,929	2,256	0,750	0,841	-0,012	112,563
soit en % du total	13%	22%	12%	22%	9%	9%	8%	2%	2%	1%	1%	0%	100%

5) Répartition par budget de l'encours selon le type de taux au 31/12/2023

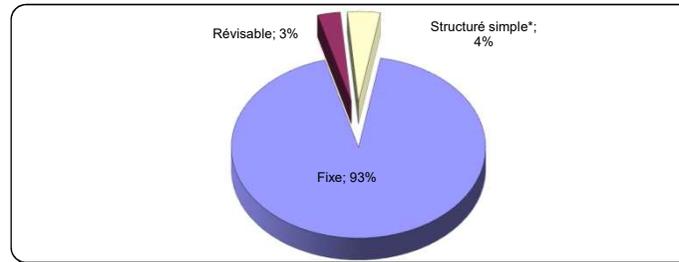
millions €	Fixe	Révisable	Structuré simple*	Capital restant dû	Part de l'encours total (%)
Tous budgets	104,601	3,268	4,694	112,563 M€	100%
soit en % du total	93%	3%	4%		
se répartissant entre :					
Principal	53,362	1,607	2,483	57,452 M€	51,0%
Assainissement	28,974	1,661	2,157	32,792 M€	29,1%
Eau potable régie SEV	13,499	0,000	0,053	13,552 M€	12,0%
ZAE	8,767	0,000	0,000	8,767 M€	7,8%

* Taux structuré simple : une seule variable sert à définir le taux (exemple : taux fixe à barrière avec basculement sur Euribor 3M dès lors que cet index atteint 5,50%)

** Taux structuré complexe : plusieurs variables servent conjointement à définir le taux

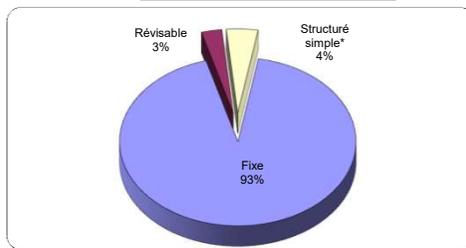
Encours par type de taux et par budget

Tous budgets

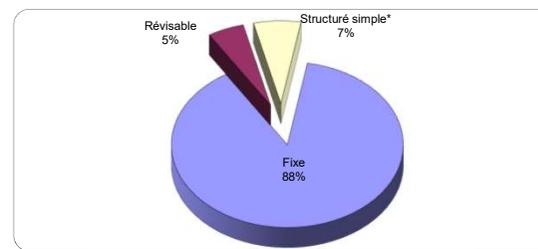


*Taux structuré simple : une seule variable sert à définir le taux

Budget Principal



Budget Assainissement



Budget Eau potable SEV



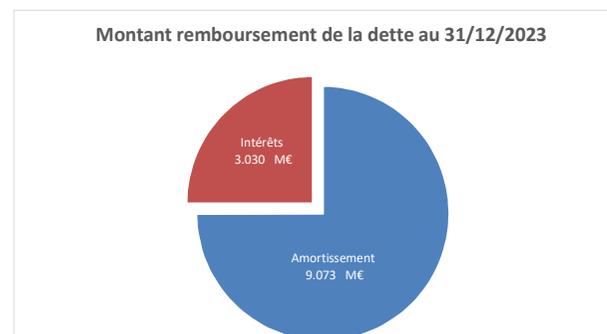
6) Répartition par budget des amortissements d'emprunts selon le type de taux d'intérêt en 2023

millions €	Fixe	Révisable	Structuré simple*	Amortissement totaux	Part des amort. totaux (%)
Tous budgets	7,615	1,024	0,435	9,073 M€	100%
soit en % du total	84%	11%	5%		

se répartissant entre :					
Principal	3,193	0,825	0,364	4,382 M€	48%
Assainissement	2,427	0,198	0,064	2,689 M€	30%
Eau potable régie SEV	1,328	0,000	0,007	1,335 M€	15%
ZAE	0,667	0,000	0,000	0,667 M€	7%

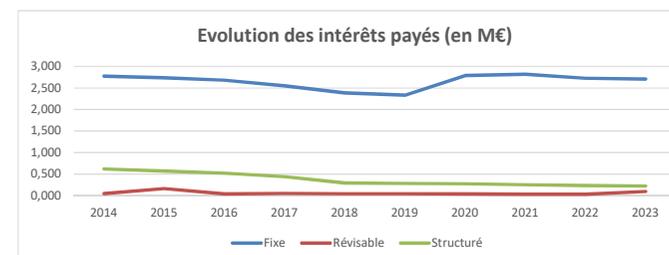
* Taux structuré simple : une seule variable sert à définir le taux

** Taux structuré complexe : plusieurs variables servent conjointement à définir le taux



7) Répartition par budget des intérêts d'emprunts (hors ICNE) selon le type de taux d'intérêt appliqué en 2023

millions €	Fixe	Révisable	Structuré simple*	Intérêts totaux	Part des intérêts totaux (%)
Tous budgets	2,709	0,099	0,222	3,030 M€	100%
soit en % du total	89%	3%	7%		
se répartissant entre :					
Principal	1,073	0,062	0,118	1,253 M€	41%
Assainissement	1,200	0,037	0,099	1,336 M€	44%
Eau potable régie SEV	0,392	0,000	0,005	0,396 M€	4%
ZAE	0,044	0,000	0,000	0,044 M€	0%



8) Répartition de l'encours tous budgets selon la classification de la Charte de Bonne Conduite

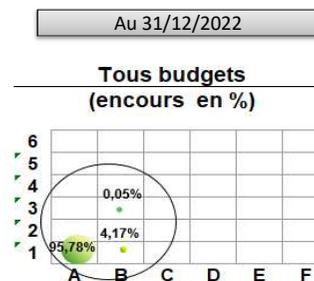
1) Grille d'analyse des encours (dite "Gissler")

		Structures					
		1 - Indices en euros	2 - Indices inflation française ou zone € ou écart entre ces indices	3 - Ecart d'indices zone euro	4 - Indices hors zone € et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone €	5 - Ecart d'indices hors zone euro	6 - Autres indices hors charte
Indices sous-jacents	A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	1A	2A	3A	4A	5A	6A
	B - Barrière simple. Pas d'effet de levier	1B	2B	3B	4B	5B	6B
	C - Option d'échange (swapion)	1C	2C	3C	4C	5C	6C
	D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	1D	2D	3D	4D	5D	6D
	E - Multiplicateur jusqu'à 5	1E	2E	3E	4E	5E	6E
	F - Autres types de structure hors charte	1F	2F	3F	4F	5F	6F

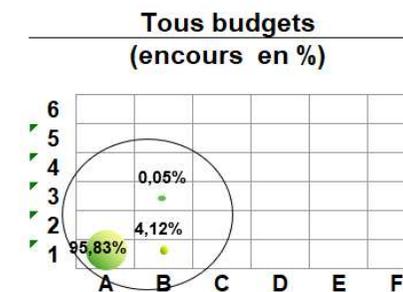
2) Classification au 31 décembre 2022 et 2023 des emprunts de la C.A.N.

	31 décembre 2022		31 décembre 2023	
	Nbre contrat	Part (%)	Nbre contrat	Part (%)
1A	109	95,78%	106	95,83%
1B	3	4,17%	3	4,12%
3B	1	0,05%	1	0,05%
Total	113	100,00%	110	100,00%

113 contrats
110 contrats



Au 31/12/2023



9) Répartition des garanties d'emprunt par bénéficiaire en 2023

Bénéficiaires	Catégorie	Capital Initial	Capital mobilisé au 31/12/23	CRD au 31/12/2023
3F IAA	Logements sociaux	24,812	23,965	23,399
DS Habitat	Logements sociaux	30,872	27,913	24,534
SEMIE	Résidence universitaire	2,700	2,724	2,243
	Logements sociaux	10,398	6,575	6,219
SMO Niort terminal	Plateforme multimodale	4,161	4,161	3,829
SOLIHA	Logements sociaux	0,110	0,110	0,103
SLP UNITRI	Déchets	16,500	0,000	0,000
		89,553	65,447	60,326

La CAN se protège à 100% pour 228 lignes de contrats de prêt concernant 3 domaines d'action :

- La construction de la réhabilitation de logements sociaux
- La construction de la résidence universitaire
- La plateforme Niort terminal

Par ailleurs 6 lignes de prêts sont garanties à hauteur de 13% environ (correspondant à 50% de l'emprunt contracté répartis selon la part de capital détenue par chaque collectivité).

10) Signification des termes employés en gestion de dette

(glossaire établi avec l'aide des organismes de conseil, des publications spécialisées et des banques)

Amortissement	Remboursement prévu d'un emprunt, effectué en une ou plusieurs fois. Amortissement constant : à chaque échéance d'amortissement l'emprunteur rembourse un montant identique en capital ; c'est le mode le plus rapide de remboursement du capital. Le montant des échéances (amortissement du capital + intérêts) est décroissant. Amortissement progressif : l'échéancier est construit de manière à payer à chaque échéance un montant (capital + intérêts) constant. Le capital amorti augmente à chaque échéance.
Annuité	Somme versée chaque année en paiement des intérêts d'une dette et d'une partie de son amortissement. Si le taux d'intérêt est fixe, en amortissement progressif l'annuité reste constante : la part des intérêts à payer diminue et la part de l'amortissement augmente.
Arbitrage	Choix parmi les taux d'intérêt disponibles : entre taux fixe et taux variable ou choix d'un index dans un contrat multi-index, sans changer les autres dispositions du contrat de prêt.
Base de taux	La base rentre dans le cadre du calcul des intérêts d'un emprunt : 1. la base exact/360 (nombre de jours exact divisé par 360) est la base utilisée pour les emprunts à index monétaires ou à taux structurés et les opérations de couverture ; 2. la base exact/exact est la plus utilisée pour les emprunts à taux fixe. Dans les cas où les offres font apparaître des bases différentes, il convient pour les comparer de les ramener au taux actuariel (taux annuel exact/exact).
Charte de bonne conduite	Sous l'égide du gouvernement, des associations d'élus (l'AMF, la FMVM, l'APVF, l'AMGVF et l'AdCF) et des représentants des banques (Banques Populaires, Caisses d'Épargne, Crédit Agricole, Dexia, Société Générale) ont signé le 7 décembre 2009 une Charte de bonne conduite, applicable au 1er janvier 2010, visant à encadrer les caractéristiques des prêts consentis aux collectivités locales.
Commission	Somme perçue par la banque en rémunération d'un service fourni à l'emprunteur.
Courbe des taux	Représentation graphique à un instant donné de la valeur des taux d'intérêt en fonction de la maturité (durée) des emprunts, par exemple de 3 mois à 30 ans.
Couverture de risque de taux d'intérêt	Un échange de taux d'intérêt et une garantie de taux plafond sont des opérations de couverture modifiant, pendant une durée limitée choisie par l'emprunteur, le risque de taux d'intérêt d'un contrat de prêt déterminé, dont l'amortissement du capital reste inchangé.
Crédit renouvelable	Emprunt à long terme pouvant fonctionner, sauf en fin d'année, comme une ligne de trésorerie. Appelé Ouverture de Crédit Long Terme Renouvelable (OCLT), il peut être remboursé à tout moment temporairement, en totalité ou en partie. L'emprunteur paye les intérêts sur la partie utilisée. Le montant plafond du capital, décroissant jusqu'à être nul en fin de contrat, est réutilisable au fur et à mesure des remboursements en capital.
Date d'effet	Date d'entrée en vigueur d'un contrat, d'un avenant ou d'une garantie ; exemple : date du premier paiement ou date du premier encaissement.
Différé d'amortissement	Période durant laquelle l'emprunteur ne rembourse que les intérêts correspondant au capital emprunté. Le différé en capital génère un surcoût en intérêts.
Directive MIF ou MIFID	Directive « Marchés d'Instruments Financiers » du 21 avril 2004 n°2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil, entrée en vigueur le 1er novembre 2007.
Durée de la dette	Il y a plusieurs façons de mesurer la durée d'une dette globale ou d'un emprunt : 1. Durée de vie résiduelle : durée en années restant avant l'extinction totale de la dette. 2. Durée de vie moyenne : vitesse moyenne de remboursement du prêt, en années ; c'est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement. 3. Duration : vie moyenne d'une dette, en années ; il s'agit de la durée pondérée de l'ensemble des flux (intérêt et capital) actualisés au taux de marché.
Echange de taux d'intérêt	Contrat d'échange de flux financiers pendant une période donnée, calculés à partir d'un montant théorique de référence appelé notionnel, entre une collectivité et une banque.
(ou swap de taux d'intérêt)	Les deux contreparties comparent un taux variable et un taux garanti et se versent mutuellement les différentiels de taux d'intérêt, sans échange en capital. Le swap sert à gérer le risque de taux sur un emprunt à taux variable ou à taux fixe. Le swap peut être liquidé à tout moment, en calculant la valeur actuelle des flux fixes prévus au taux du marché et en la comparant au notionnel initial.
Echéance	Date à laquelle un engagement doit être exécuté ou date qui marque la fin d'un contrat.
Emprunt structuré	Selon la Cour des Comptes, ils intègrent dans un seul et même contrat un emprunt et un ou plusieurs produits dérivés, sous la forme le plus souvent d'une vente d'option(s) par l'emprunteur. La clause qui définit le taux d'intérêt applicable comprend alors nécessairement un ou plusieurs « si ». Ils offrent à l'emprunteur, dans les premières années du contrat, un taux inférieur au marché.
FBF	Fédération Bancaire Française : organisme professionnel qui rassemble les entreprises bancaires en France. Elle compte 450 entreprises bancaires adhérentes de toutes origines (commerciales, coopératives ou mutualistes), françaises ou étrangères.
Garantie de taux plafond (ou cap)	Contrat par lequel la collectivité endettée à taux variable se garantit, moyennant le paiement à la banque d'une prime, un taux d'intérêt maximal pour une période donnée. Elle se protège ainsi contre une éventuelle hausse des taux d'intérêt au-dessus du taux maximum mais conserve le bénéfice d'une éventuelle baisse des taux d'intérêt.
Indemnité	Somme versée à la contrepartie résultant de la transformation ou de l'annulation d'un contrat. Lors du remboursement anticipé d'un emprunt à taux fixe, l'emprunteur doit verser une indemnité au prêteur.

Indexation du taux d'intérêt	S'il n'est pas fixe le taux d'intérêt peut varier, pour chaque période, en fonction de l'évolution d'un index de marché. L'indexation se fait généralement selon deux méthodes : 1. l'indexation révisable (Euribor) : le taux d'intérêt est connu a priori et s'applique à la période d'intérêts à venir ; 2. l'indexation variable (T4M, TAG, TAM) : le taux d'intérêt est connu a posteriori et s'applique à la période d'intérêts échue. L'index de référence peut être la valeur d'un jour donné ou une moyenne mensuelle à annuelle qui lisse les évolutions quotidiennes. La durée d'un emprunt peut être découpée en plusieurs phases d'indexation différentes. Exemple : 1ère phase à taux fixe, 2ème phase à taux indexé.
Ligne de trésorerie	Ouverture de crédit court terme auprès d'une banque, au profit de la collectivité ; elle permet à celle-ci d'effectuer à tout moment, dans la limite d'un plafond, des tirages et remboursements, s'ajustant au rythme de ses dépenses et de ses recettes.
Marché financier	Marché où sont effectuées des transactions d'échange d'instruments financiers : taux d'intérêt, change, actions, etc.
Marché monétaire	Marché sur lequel les agents économiques négocient entre eux leurs besoins et ressources en capitaux à court et moyen terme.
Notionnel	Montant théorique auquel s'applique le différentiel entre taux garanti et taux variable dans les contrats de gestion de risque de taux (swap, cap). Le montant notionnel ne s'échange jamais entre acheteur et vendeur des contrats.
Prêt	Opération par laquelle la banque met à la disposition de la collectivité une somme d'argent, finançant une dépense d'investissement. En contrepartie, selon des modalités déterminées dans un contrat, celle-ci verse à la banque des intérêts et divers frais et lui rembourse le capital.
Refinancement d'emprunt	Financement par un nouveau contrat de prêt du capital remboursé par anticipation, moyennant paiement d'une indemnité dans certains cas ; le taux d'intérêt et le tableau d'amortissement sont redéfinis.
Remboursement anticipé	Remboursement d'un emprunt avant son échéance contractuelle. Il peut être assorti d'une pénalité financière (forfaitaire ou actuarielle) au profit du prêteur.
Sensibilité	Indicateur mesurant le pourcentage de variation, à la hausse ou à la baisse, pour un emprunt donné, induite par une fluctuation de 1% des taux d'intérêt du marché.
Tableau d'amortissement	Tableau annexé au contrat de prêt, faisant apparaître du début à la fin le capital restant dû, les dates et montants des échéances en capital et en intérêts à la charge de l'emprunteur.
Taux conditionné	Taux dépend de l'évolution d'une variable. Par exemple, le taux payé est de 3,10 % si l'Euribor 3 mois est inférieur à 1,50 %.
Taux de change	Valeur d'échange d'une monnaie dans une autre.
Taux d'intérêt	Pourcentage permettant de calculer la rémunération d'une somme d'argent pour une période donnée (jour, mois, année).
Taux effectif global (T.E.G.)	Taux annuel et/ou mensuel exprimé en pourcentage prenant en compte tous les éléments du coût d'un crédit : montant emprunté, durée, intérêts, assurances, frais de dossier.
Taux facial ou nominal	Valeur d'un taux sans précision sur la périodicité des intérêts ni sur la base de calcul ; deux taux nominaux ne peuvent être comparés sans procéder au calcul du taux actuariel.
Taux de rendement annuel actuariel brut (T.R.A.A.B.)	Rendement réel d'un placement en fonction de son prix actuel constaté, compte tenu du taux nominal, de la date de paiement effectif des intérêts et des autres frais. Lorsque le versement des intérêts est effectué avec une périodicité inférieure à l'année, le taux actuariel est supérieur au taux nominal ; il est inférieur au taux nominal lorsque le versement des intérêts est effectué avec une périodicité supérieure à l'année.
Valeur actuelle nette	La valeur actuelle est la somme des flux futurs prévus, actualisés au taux de rentabilité anticipé exprimé par la courbe des taux.
Valorisation	Recommandée par la Cour de Comptes fin 2008, la valorisation d'un emprunt à taux structuré tient compte des anticipations du marché concernant l'évolution des variables de l'indexation sur la durée totale de l'opération. Elle permet d'apprécier les conditions auxquelles la collectivité peut réaménager ou couvrir une position d'emprunteur pouvant devenir défavorable.
Volatilité	Amplitude relative des variations de taux d'intérêt autour de sa valeur moyenne. C'est un indicateur de risque : plus elle est élevée, plus le risque est grand statistiquement.